

Montréal, le 15 octobre 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à
compter du 1^{er} octobre 2026
Dossier Régie de l'énergie : R-4334-2026**

Chères consœurs, chers confrères,

La présente fait suite au dépôt par Énergir, au présent dossier, de sa 10^e demande réamendée, dans laquelle elle demande l'approbation, en vertu de l'article 81 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, du contrat d'achat-vente de gaz de source renouvelable au plus tard le 14 janvier 2027¹.

À cet effet, la Régie informe les participants qu'elle examinera cette demande sur dossier. À cet égard, elle permet aux intervenants de transmettre une demande de renseignements (DDR) à Énergir, ainsi que le dépôt de commentaires, selon l'échéancier suivant :

Le 6 novembre 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR à Énergir
Le 13 novembre 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses d'Énergir aux DDR
Le 20 novembre 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires des intervenants
Le 27 novembre 2026 à 12 h	Date limite pour la réponse d'Énergir aux commentaires des intervenants

¹ Pièce [B-0227](#).

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/ss